

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
COMMUNE D'ALTVILLER

## Procès-verbal du Conseil Municipal Du 6 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la Commune.

**Étaient présents :**

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - Melle Angèle WEINACKER - M. Jean-Pierre MONTALBANO - M. Fernand BIEGEL - Mme Barbara SZABLEWSKI - Mme Delphine SENSER - Melle Anne-Louise PICQ

**Étaient excusés :** Mme Denise WEBER - M. Pascal PENNERAD - M. Frédéric HECTOR

**Procuration :** Mme Denise WEBER donne procuration à Melle Angèle WEINACKER

M. Pascal PENNERAD donne procuration à M. Michel GERARD

M. Frédéric HECTOR donne procuration à M. André CLAMME

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12/12/2022
2. Compte de Gestion 2022
3. Compte Administratif 2022
4. Enquête Publique Métha Nied. Avis de la Commune
5. Projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
6. Jobs d'été 2023
7. Repas des Aînés
8. Travaux cour d'école – Mission Maitrise d'Œuvre
9. Trottoir RD22. Rue de Cabourg / Impasse de Sauvignac
10. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
11. Eclairage public – Bâtiment Communaux
12. Déneigement des trottoirs. Responsabilités
13. Information travaux en cours
14. Divers

### 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12/12/2022

Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu de la séance du 12/12//2022

### 2. Compte de Gestion 2022

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de Gestion 2022 établi par Madame la Trésorière Principale de Saint-Avoid qui présente les montants identiques au Compte Administratif du point 2

### 3. Compte Administratif 2022

			Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	501 120,00	878 104,00	1 379 224,00
	Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'ex.)	B	65 182,62	391 722,28	456 904,90
	Réduction de titres	C		17 300,70	17 300,70
	Recettes nettes	D=B- C	65 182,62	374 421,58	439 604,20
	Reste à Réaliser				
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	501 120,00	878 104,00	1 379 224,00
	Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'ex.)	F	117 802,05	307 077,86	424 879,91
	Mandats annulés	G		11 383,16	11 383,16
	Dépenses nettes	H=F- G	117 802,05	295 694,70	413 496,75
RESULTAT					
	Résultat de l'exercice		- 52 619,43	78 726,88	+ 26 107,45

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS**  
**ANNEXES**

	<b><u>RESULTAT A LA</u></b> <b><u>CLOTURE DE</u></b> <b><u>L'EXERCICE</u></b> <b><u>PRECEDENT 2021</u></b>	<b><u>PART AFFECTEE A</u></b> <b><u>L'INVESTISSEMENT :</u></b> <b><u>EXERCICE 2022</u></b>	<b><u>RESULTAT DE</u></b> <b><u>L'EXERCICE</u></b> <b><u>2022</u></b>	<b><u>RESULTAT DE</u></b> <b><u>CLOTURE 2022</u></b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 38 139,95		- 52 619,43	- 90 759,38
<b>FONCTIONNEMENT</b>	579 345,36	38 139,95	+78 726,88	619 932,29
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>541 205,41</b>		<b>26 107,45</b>	<b>529 172,91</b>

Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, Maire, donne connaissance à l'Assemblée du compte administratif de l'exercice 2022 qu'il vient d'établir puis se retire.

Siégeant alors sous la présidence de Monsieur Claude DERU, 1<sup>er</sup> adjoint :

Le Conseil Municipal délibère et approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022.

Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE n'a pas pris part au vote.

#### 4. Enquête Publique Métha Nied. Avis de la Commune

Par arrêté préfectoral n°2023-DCAT-BEPE14 du 19 janvier 2023, Monsieur Le Préfet de la Moselle a prescrit l'ouverture d'une consultation du public sur le dossier d'enregistrement présenté par la société Métha Nied pour la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation agricole sur les Communes d'Altviller et de Lachambre.

Ce dossier fait l'objet d'une consultation du public du 13 février au 14 mars 2023 inclus  
Les Conseillers Municipaux sont appelés à donner leur avis.

Monsieur Le Maire présente les pièces du dossier de consultation. Il a été souligné que des parcelles de la zone humide sont impactées par le plan d'épandage élaboré par la Chambre d'Agriculture. Cette zone ne doit pas être concernée par les épandages. La remarque sera inscrite sur le registre de l'enquête auprès du public. Après débat sur ce projet les membres du Conseil Municipal se prononce par le vote ci-dessous :

#### **Décision du Conseil Municipal :**

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 3

#### 5. Projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

L'arrêté préfectoral n°2019-DCL/1-084 du 27 décembre 2019 détermine à ce jour les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Constatant un déficit en matière de praticiens de santé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Saint-Avold Synergie, séance du 18 janvier 2023, point n°3, actant favorablement la modification des statuts de la CASAS, il convient de se prononcer sur l'ajout de nouvelles compétences optionnelles dans le domaine de la santé, à savoir :

- L'élaboration du Contrat Local de Santé ou tout schéma ou document équivalent ;
- L'attribution d'aides financières à tout nouveau médecin généraliste ou spécialiste de santé, qui s'installera sur une des communes du territoire de la CASAS ;
- La promotion de la Santé sur le territoire de la CASAS.

En vertu de ce qui précède, M. le Maire de la Commune de ALTVILLER invite son Conseil Municipal à délibérer favorablement :

1/ sur le projet de modification des statuts ci-annexé qui comprend la nouvelle compétence optionnelle dans le domaine de la santé ;

2/ habiliter M. le Maire de la Commune de ALTVILLER ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

### **Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

### **6. Jobs d'été 2023**

Sept jeunes de 17 ans sont concernés pour les jobs d'été pour cette année (5 garçons et 3 filles). Les jeunes travailleront du lundi au vendredi pendant 2 semaines le matin sur la base de 20h/semaine.

Une réunion sera prévue pour connaître les intentions de ces jeunes de participer ou non à ces Jobs d'été.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'opération.

### **7. Repas des anciens**

Après une pause de plusieurs années, pour cause de pandémie, le Conseil Municipal décide pour cette année de faire son traditionnel repas pour les aînés de la Commune (sans la participation habituelle des aînés de la Commune de Lachambre).

La date des retrouvailles sera fixée prochainement ainsi que le choix du traiteur.

### **8. Travaux cours d'école – Mission Maitrise d'Œuvre**

Les bureaux d'études INGAÏA et ACERE avait été mandatés pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réhabilitation de la cour d'école. Ces deux bureaux

d'études proposent d'accompagner la Commune pour la mission de Maîtrise d'Ouvrage pour les futurs travaux.

Les devis proposés concernent :

- Mission VISA (Supervision de l'étude structure d'exécution)
- Mission DET (Direction exécution des travaux)
- Mission AOR (Assistance apportée au Maître d'Ouvrage)

Le devis INGAIA s'élève à 5 380,00 € HT soit 6 456,00 € TTC

Le devis ACERE s'élève à 4 650,00 € HT soit 5 580,00 € TTC

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

#### 9. Trottoir RD22. Rue de Cabourg/ impasse de Sauvignac

Le Maire rappelle les travaux de création du cheminement piétonnier le long de la RD 22 entre la rue de Cabourg et l'Impasse de Sauvignac :

Les devis de deux entreprises sont présentés.

Le devis de la société TERRA EST s'élève à 23 990,00 € HT soit 28 788,00 € TTC

Le devis de la société BATI TP s'élève à 22 363,00 € HT soit 26 835,60 € TTC

Après examen des deux devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire :

- A signer le devis de l'entreprise BATI TP
- De prévoir les crédits au budget 2023
- De faire la demande d'autorisation de voirie sur le Domaine Routier Départemental
- De signer la Convention relative à la création d'un trottoir le long de la RD 22 avec le Département de la Moselle
- De solliciter une subvention de 30 % auprès du Département de la Moselle dans le cadre du dispositif AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route)

#### 10. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières et suite à la présentation du rapport d'observations définitives de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS), la Chambre Régionale des Comptes demande à chaque Commune membre de prendre connaissance du rapport pour les exercices 2017 à 2020.

Il appartient à Monsieur le Maire de soumettre ce rapport au Conseil Municipal, afin qu'il donne lieu à débat.

Le Conseil Municipal, a pris connaissance et prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS)

### 11. Eclairage public – Bâtiments Communaux

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a engagé depuis 2013 la requalification de l'éclairage public par des luminaires type LED. Le dernier chantier concernera la rue de l'Eglise (en partie), la rue Principale et la rue de la Nied. L'opération consiste à changer uniquement les ampoules SHP par des ampoules type LED.

Concernant les bâtiments publics (mairie, école et foyer) les néons, les dalles 600x600 seront remplacés par des luminaires type LED

Le devis de la société ELTECH s'élève à 6 280, 06 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- A signer le devis de la société Eltech
- De prévoir la dépense au budget 2023
- A solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert concernant l'éclairage public.

### 12. Déneigement des trottoirs. Responsabilités

Dans le cadre de la responsabilité lors d'une chute d'une personne sur un trottoir enneigé, Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prendre un arrêté municipal pour imposer aux riverains (propriétaires ou locataires) de nettoyer le trottoir situé près de leur habitation.

Le non-respect de l'arrêté peut entraîner une contravention de 2<sup>ème</sup> classe et une responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

Monsieur Le Maire prendra l'arrêté prescrivant le déneigement des trottoirs par les habitants.

### 13. Information travaux en cours

- Démarrage des travaux de finition pour l'extension du cimetière, et les travaux rue de Cabourg concernant la rambarde et l'aire de jeux par la société ID VERDE
- Installation des pompes à chaleur au Presbytère. L'installation des pompes à chaleur se fera pendant les vacances de Printemps par l'entreprise IDCS.

#### 14. Divers

- Projet de mise en place d'un contenant pour les Bouchons de l'Espoir
- Information courrier DASEN, fermeture de classe à Lachambre
- Information cinéma en plein air, date à prévoir et solliciter une association
- Nettoyage de la route rue de la Nied et rue Principale le 30/01/2023.

ALTVILLER, le 8 mars 2023

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE



N°	Objet de la délibération
1	Compte de Gestion 2022
2	Compte Administratif 2022
3	Enquête Publique Métha Nied. Avis de la Commune
4	Projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
5	Jobs d'été 2023
6	Travaux cour d'école – Mission Maitrise d'œuvre
7	Trottoir RD22. Rue de Cabourg / Impasse de Sauvignac
8	Rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
9	Eclairage public – Bâtiments Communaux

#### Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL	Mme Delphine SENSER
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR Donne procuration à M. André CLAMME	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD Donne procuration à M. Michel GERARD	Melle Anne-Louise PICQ
Mme Barbara SZABLEWSKI	Melle Angèle WEINACKER	Mme Denise WEBER Donne procuration à Melle Angèle WEINACKER